

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014 A 20 HEURES 30**

---

**CONVOCAION DU 5 OCTOBRE 2014**

## ORDRE DU JOUR :

- - Délibérations budgétaires ;
- - Travaux sur l'église Sainte-Brigide ;
- - Point sur la programmation de divers projets ;
- - Conséquences de la loi ALUR ;
- - Hébergement du matériel communal ;
- - Cérémonies du 11 novembre ;
- - Réunion publique ;
- - Questions diverses.

L'an deux mil quatorze, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Yèvre-la-Ville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Alain DI STEFANO, Maire.

**Présents** : Patricia PAILLOUX, Jean HUTTEAU, Cédric CORMIER, Emmanuel VERDONI, Françoise ROUAULT, Christelle GUERIN, Muriel FOUCHÉ, Olivier DURAND, Bruno CHAVANES, Jackie BRUNEAU, Palmyre VOIZE, Emmanuel DUPUIS, Roland BOUREILLE, Jean-Pierre PASQUET.

**Secrétaire de séance** : Bruno CHAVANES

**Absents excusés** : --

o  
o o

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 août 2014 est adopté à l'unanimité.

En préambule et compte tenu des impératifs de procédure, M. le Maire demande au Conseil d'approuver l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour de la réunion :

- Décision modificative : virement de crédits pour le SIIS ;
- Reversement au SIIS des fonds perçus de la C.A.F. au titre de la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## **Décision modificative : ajustement erreur de compte budget commune**

2014-54 Le Conseil municipal est informé qu'une erreur dans les reports sur le budget primitif 2014 de la commune a été constatée et qu'il convient donc de modifier les écritures comme suit :

Recette de fonctionnement :

C/002 ..... - 102 644.31 €

Dépense de fonctionnement :

C/61521 ..... - 10.000.00 €

C/61522 ..... - 72 644.31 €

C/61523 ..... - 10.000.00 €

C/61551 ..... - 10.000.00 €

Recette d'investissement

C/1068 ..... + 102 644.31

Dépenses d'investissement

C/001 ..... + 102 644.31

Le Conseil approuve la modification des écritures comptables.

## **Décision modificative : ajustement erreur de compte du budget Eau**

2014-55 Le Conseil municipal est informé qu'une erreur dans les reports sur le budget primitif 2014 du service de l'eau a été constatée et qu'il convient donc de modifier les écritures comme suit :

Recette de fonctionnement :

C/002 ..... - 18 739.90 €

Dépense de fonctionnement :

C/615 ..... - 18 739.90 €

Recette d'investissement

C/1068 ..... + 18 739.90 €

Dépenses d'investissement

C/001 ..... + 18 739.90 €

Le Conseil approuve la modification des écritures comptables.

## **Décision modificative : virement de crédit pour le SIIS**

2014-60 Le Conseil municipal,

Est informé que les crédits inscrits dans le budget primitif 2014 de la Commune pour le SIIS ont été sous-évalués,

Par ailleurs, les délégués du SIIS informent le Conseil que le syndicat scolaire doit aussi faire face à des dépenses supplémentaires relatives à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Compte tenu que les crédits votés lors du budget primitif 2014 ne permettent pas de satisfaire les dépenses afférentes,

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Décide de modifier les écritures comme suit :

C/022 dépenses imprévues ..... - 20 000 €

C/6554 contribution au SIIS ..... + 20 000 €

Le Conseil approuve la modification des écritures comptables.

### **Reversement au SIIS des fonds perçus de la C.A.F. au titre de la réforme des rythmes scolaires**

2014-61 Le Conseil municipal,

Compte tenu du fait que les communes adhérentes du SIIS Yèvre-Givraines ont sollicité en leur nom le versement des aides de la C.A.F. dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Dans la mesure où le SIIS assure les dépenses liées à cette réforme,

DECIDE de reverser, lorsque la Commune les aura perçues, le montant de ces aides au SIIS Yèvre-Givraines.

### **Travaux sur l'église Sainte-Brigide**

2014-56 Le Conseil municipal, compte tenu de l'état de la couverture de la nef et du clocher de l'église Saint-Brigide (I.S.M.H.) et ayant pris connaissance du diagnostic chiffré établi par le cabinet RMB, architectes ;

Après en avoir délibéré,

- décide de réaliser les travaux de réfection de la couverture de la nef et du clocher de l'église Saint-Brigide (I.S.M.H.) ;
- autorise le Maire à déposer le permis de construire correspondant ;
- approuve le plan de financement proposé ;
- autorise le Maire à solliciter les subventions, aux taux mentionnés, auprès de la DRAC et du Conseil général ;
- décide de présenter un dossier pour cette opération à la Fondation du Patrimoine en vue du lancement d'une souscription publique.

### **Réfection de la couverture de l'église Sainte-Brigide - Mission de maîtrise d'œuvre**

2014-57 Le Conseil municipal,  
Vu sa délibération n° 2014-56 du 16 octobre 2014 ;  
Vu le diagnostic chiffré établi pour la réfection de la couverture et du clocher de l'église Saint-Brigide (ISMH) par le cabinet RMB, architectes ;  
Vu la proposition de maîtrise d'œuvre transmise par ce cabinet.

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer un contrat avec le cabinet RMB, architectes, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la couverture de la nef de l'église Sainte-Brigide avec la couverture du clocher révisée,

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

sur la base d'un taux de rémunération de 10 % et l'autorise à payer les sommes correspondantes.

## **Point sur la programmation de divers travaux**

### **- Travaux sur la salle des fêtes de Yèvre-la-Ville**

Le Conseil municipal est informé de l'avancement de ce dossier. Les demandes de subventions pour la première tranche de travaux ont été faites et le Conseil devrait être saisi avant la fin de l'année des demandes pour la tranche 2015.

### **- Travaux d'enfouissement des réseaux à Yèvre-le-Châtel (Souville)**

2014-58 Le Conseil municipal, confirme sa décision de programmer, pour 2015, les travaux d'enfouissement des réseaux à Yèvre-le-Châtel, dans la partie Souville.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter les subventions, aux taux mentionnés, auprès de l'Etat (Réserve parlementaire et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR) ainsi qu'auprès du Conseil général (FDDI) et du S.I.E.R.P.

### **- Réseau d'eau potable et défense incendie de Rougemont**

Le Conseil municipal est informé qu'une estimation des travaux de réfection du réseau d'eau potable et de défense incendie pour Rougemont a été réalisée par le Cabinet SEAF.

Compte tenu du montant de cette estimation, il est décidé d'attendre la finalisation des montages financiers des autres opérations programmées pour avancer sur ce projet.

### **- Problème d'évacuation de l'eau au Grand Reigneville**

Le Conseil municipal est préoccupé par les problèmes d'évacuation de l'eau, lors des fortes pluies, au Grand Reigneville. La solution initialement envisagée de création d'un puisard sur une partie de parcelle d'un terrain riverain est au point mort, son propriétaire n'étant plus vendeur malgré le bornage qui avait été réalisé à cet effet.

D'autres solutions vont donc être étudiées, le Conseil municipal observant toutefois que ce phénomène résulte pour une grande part des rejets des eaux pluviales des toitures des riverains dont les nombreuses gouttières aboutissent sur la voirie départementale.

## **Conséquences de la loi ALUR**

Le Conseil municipal est informé des conséquences de la loi ALUR sur les documents d'urbanisme, et notamment sur les P.O.S. existants. Il prend également acte qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'Etat n'instruiront plus les demandes de permis de construire des communes, cette tâche devant, en principe, revenir aux communautés de communes.

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## **Hébergement du matériel communal**

2014-59

Le Conseil municipal,

- Vu la délibération du Conseil municipal du 28 octobre 1996 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 1997 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° 2011-38 du 6 décembre 2011 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide de reconduire, en raison du manque de place dans l'atelier de la commune, l'accord précédent pour la mise à disposition d'un emplacement sous un hangar, à Rougemont, pour la mise à l'abri de matériel communal.

## **Cérémonie du 11 novembre**

La population est invitée aux cérémonies commémoratives du 11 novembre à 10h30 à Yèvre le Châtel et à 11h30 à Yèvre la Ville afin de déposer une gerbe aux monuments aux morts. À l'issue de chacune des manifestations, un vin d'honneur sera offert

## **Réunion publique**

La prochaine réunion publique d'information se déroulera dans la salle des fêtes de Yèvre-la-Ville **le samedi 15 novembre, à 17 heures**. Tous les habitants y sont invités pour débattre de l'ensemble des questions concernant la commune.

## **Questions diverses**

### ***- Horaires d'ouverture de la Mairie***

Le Conseil municipal décide de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie. A compter du 1<sup>er</sup> décembre, celle-ci sera ouverte les lundis, jeudis et vendredis matin de 9 heures à 12 heures, les mardis après-midi de 15 heures à 18 heures et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois de 8h30 à 11 heures.

### ***- Impayés des factures d'eau et d'assainissement***

Le Conseil municipal est informé de l'existence de plus de 40 000 € d'impayés sur les factures d'eau et d'assainissement, certaines dettes remontant à 2006.

Cette situation, inacceptable, est préjudiciable aux intérêts de la Commune et pèse sur les habitants qui s'acquittent régulièrement de leurs factures. En conséquence, chacun est invité à vérifier qu'il est bien à jour de tous ses paiements. Des courriers comminatoires seront adressés aux personnes les plus concernées et, à défaut de règlements rapides ou de demandes d'échelonnement des paiements, des mesures coercitives seront mises en œuvre et il sera demandé à la Trésorerie d'engager des procédures de recouvrement forcées de ces créances.

### ***- Absence d'opposition à une affiliation au CDG 45***

Le Conseil municipal ne fait pas opposition à la demande d'affiliation au CDG 45, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'Etablissement public régional EcoPôle.

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## **- Informations diverses**

Le Conseil municipal est tenu informé :

- d'un courrier adressé à la Mairie par des personnes habitant à proximité de la salle municipale de Yèvre-le-Châtel et se plaignant de nuisances, notamment sonores, lors de la location de la salle. Les dispositions du règlement d'utilisation de cette salle, située au cœur du village, seront rappelées lors de chaque location et le Conseil avisera au vue des résultats.

- de l'arrivée en Mairie d'un inventaire des zones humides, réalisé par le Sage-Nappe de Beauce ;

- de la confirmation du classement, assorti comme précédemment de réserves, de Yèvre-le-Châtel parmi les "*Plus beaux villages de France*".

- de la nécessité de faire, réglementairement, avant la fin de l'année, un diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux. La Communauté de commune pourrait très prochainement s'attacher les services d'un cabinet spécialisé qui se chargerait d'établir ces diagnostics pour le compte des communes ;

- de la réception d'un courrier de remerciements de Sylvie et Bruno Vossion pour les marques de sympathie que le Conseil a témoignées à Marion et Vincent ;

- des questions concernant le SIIS et notamment de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Enfin, l'étroitesse et le mauvais état de la toiture de l'abri du car du ramassage scolaire de Yèvre-la-Ville ayant été soulignés, la Commune remédiera prochainement au problème de couverture.

La séance est levée à 23 heures 30  
Affiché le 20 octobre 2014

Les membres présents,

Le Maire,



Alain DI STEFANO